



ARCHIVES

# CARTON ROUGE

Une proxénète frôle la prison ferme pour avoir escroqué l'aide sociale. >>> PAGE 5

# LE JOURNAL **ar** DU JURA PRES

DEPUIS 1863

DU JURA PRES

Vendredi 16 février 2007 • N° 39 • CHF 2.- • www.journaldujura.ch



## Ça va curler

Les Biennoises sont prêtes à embraser la glace pour le tour final du championnat qui débute samedi à Wetzikon.

>>> PAGE 19

ANITA VOZZA

### HOCKEY SUR GLACE

## Stefan Hellkvist au turbin



STÉPHANE GERBER

Le HC Bienne utilise déjà son joker. Ce soir à Porrentruy, le Suédois Stefan Hellkvist remplacera l'Américain Brian Felsner. Quant à Alex Tremblay, il pourrait être suspendu... >>> PAGES 17 ET 18

# Deux administrations et un bus itinérant



ANITA VOZZA

**BAS-VALLON** Le projet de fusion des six communes se dessine concrètement. Frank Reichert, président du groupe de collaborations intercommunales, et les autres élus pourraient mettre le sujet en votation dans une année. >>> PAGE 2

### TVA

## Hans-Rudolf Merz pour une réforme

Lors de la mise en consultation de la réforme de la TVA décidée par le Conseil fédéral, Hans-Rudolf Merz s'est fendu d'une plaisanterie en disant que la TVA était devenue un monstre bureaucratique même pour les spécialistes de son département. Selon lui, il faut agir rapidement. >>> PAGE 29

### Sacrée UDC



S. GERBER

**Une Genevoise présidente** La puissante fédération UDC du Seeland a élu à sa tête une Genevoise, la députée Béatrice Struchen. Elle siège aussi à la Députation francophone. >>> PAGE 3

### Saint-Imier

**Accès au perchoir** Yves Houriet, membre du Parti radical, vient d'accéder à la présidence du Conseil de ville après 12 ans passés au législatif. >>> PAGE 10



BLAISE DROZ

## Edito



DAVID GAFFINO  
dgaffino@journaldujura.ch

## Une aide dispersée aux quatre vents

Les procès au tribunal pénal ont un double mérite: ils nous ouvrent par deux fois les yeux. D'une part c'est là que se montrent au grand jour les plus vils penchants de la nature humaine, du viol jusqu'au meurtre. Et d'autre part ces crimes et ces délits, véritables hoquets du système, devraient nous aider à corriger les dysfonctionnements de la société. La récente affaire jugée à Bienne (lire en page 5) en a fait la démonstration. Une femme de 36 ans vient d'être condamnée à deux ans de prison avec sursis, pour avoir escroqué le Service d'aide sociale. Son culot laisse pantois: songez un peu qu'elle engrangeait les revenus de son salon de coiffure et ceux de son lupanar, tout en se faisant passer pour une indigente. Et voilà notre roublarde nourrie-logée aux frais des citoyens biennois! Ce procès en dit long sur la cupidité et le culot de certains, prompts à manger à tous les rateliers, tout en contraignant de plus faibles qu'eux à se prostituer. Mais il y a un deuxième enseignement à tirer de cette triste histoire. Certains de nos lecteurs n'ont

pas attendu le verdict des juges pour s'offusquer des critères d'attribution de l'aide sociale: comment est-il possible qu'une femme perçoive 4500 fr. par mois pendant des années, sans aucun contrôle? La Ville peut-elle se permettre d'offrir à une inconnue un loyer de 2000 fr., sans jamais visiter l'appartement, depuis longtemps transformé en maison de passes? Dès lors, les autorités ont-elles été aussi «irréprochables» que l'affirmait Nicolas De Cet, l'avocat mandaté pour les défendre au procès? Il est urgent de tirer les conclusions qui s'imposent et de mieux contrôler l'attribution des aides, peut-être par l'emploi occasionnel de détectives. Sinon certains ne manqueront pas de surfer sur la vague pour dénoncer, à la manière de Le Pen en France, «ces étrangers profiteurs». D'autres se défouleront injustement sur l'origine africaine de cette proxénète biennoise. Ne coupons pas le robinet à tous les nécessaires à cause d'une brebis galeuse. Et ne sombrons pas dans d'ignobles réactions xénophobes à cause d'un mouton noir.

### ALKI-TREFF

## Bienne flirte avec l'illégalité



ARCHIVES

Installé derrière la gare biennoise depuis plus de deux ans, l'abri pour marginaux biennois représente une aubaine pour la Ville qui parque ainsi ses alcooliques dans un quartier en jachère. Cette solution provisoire satisfait tout le monde, malgré le flou juridique qui l'entoure. En effet, jamais aucun permis de construire n'a été octroyé. >>> PAGE 6

**SOMMAIRE** ■ Mortuaires 13 ■ Cinés et loisirs 14 ■ Agenda et services 15 ■ Divertissement 22 ■ Horizons 23 ■

Rédaction: tél. 032 321 90 00, fax 032 321 90 09, mail: redactionjj@journaldujura.ch / Abonnement 0844 80 80 00, mail: abo@journaldujura.ch / Annonces: tél. 032 328 38 88, fax 032 328 38 82

